

Face à la multiplication des discriminations à l'encontre des migrant.e.s et la volonté politique d'opposer les "diasporas" et les personnes "en situation irrégulière", le FORIM, réseau des diasporas solidaires, réaffirme sa vision positive des mobilités humaines. Les membres du FORIM s'engagent pour promouvoir les droits des migrant.e.s, ainsi que leur apport essentiel et incontestable dans les domaines économique, culturel, environnemental et social aussi bien dans le pays d'accueil que dans les pays d'origine.

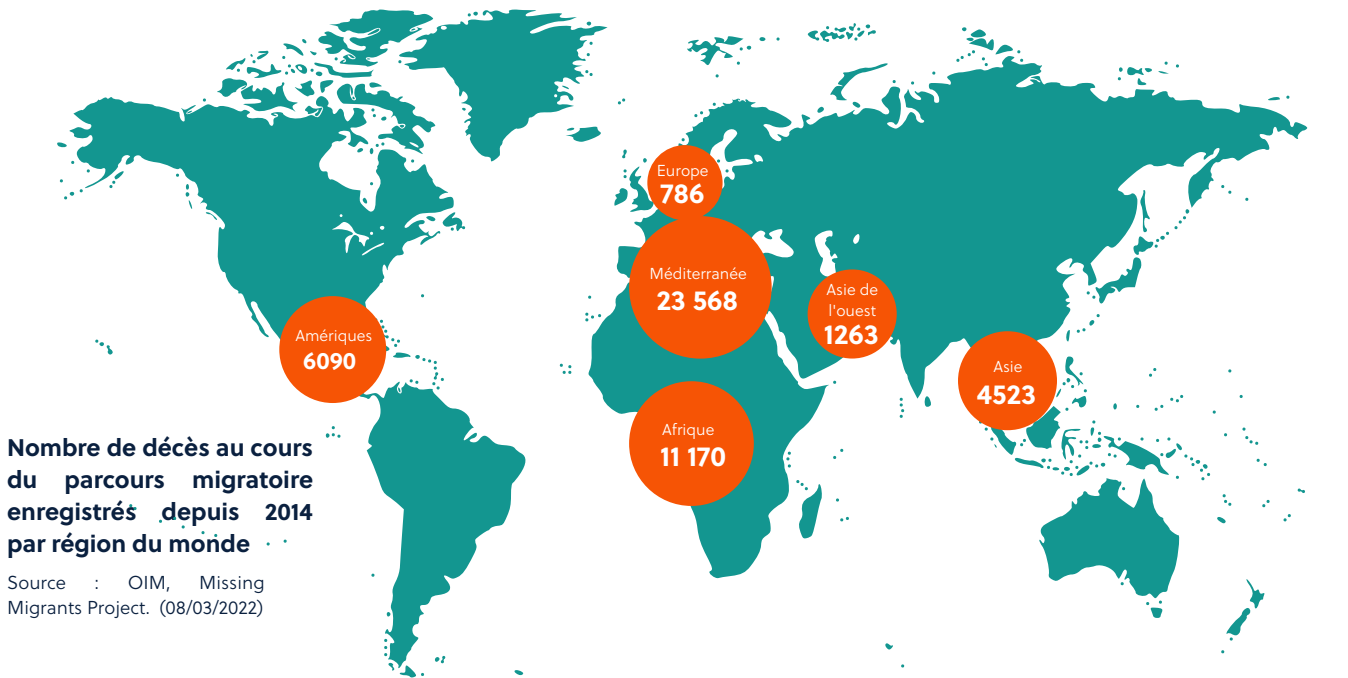
Pour la première fois, depuis plus de vingt ans, le taux mondial d'extrême pauvreté a augmenté en 2020 [1], soit 100 millions de personnes de plus par rapport à la situation pré-pandémie. La France n'est pas épargnée par le phénomène : en 2020, 4 millions de personnes supplémentaires ont eu recours à l'aide alimentaire par rapport à 2008 [2]. Parmi elles, des femmes et des hommes issu.e.s de l'immigration, que la crise sanitaire et économique a fait basculer dans la précarité, alors même que nombre d'entre elles, travailleurs et travailleuses essentiel.le.s, ont été en première ligne de la lutte contre la pandémie et ont permis le maintien des services essentiels [3].

En tant que plateforme regroupant des collectifs de diasporas, le FORIM fait le constat que son engagement est questionné, voire remis en question, par une série d'évolutions sociales et de mesures politiques. Ces évolutions prennent racine dans une méfiance croissante vis-à-vis des migrant.e.s, et dans l'acceptation de discours xénophobes, vulgarisés

aujourd'hui dans le débat public, à rebours de la réalité des contributions positives, documentées [4], des migrations à toutes nos sociétés. Quarante ans après l'ouverture du droit d'association aux personnes étrangères installées en France, les organisations diasporiques poursuivent leur structuration et développement, mais sont la cible d'attaques répétées.

Les murs, les barbelés, les refoulements des personnes en recherche de protection font aujourd'hui partie du quotidien de l'Union européenne. La Méditerranée est considérée comme la frontière la plus meurtrière au monde avec la disparition de 23 568 migrants en mer depuis 2014 [5], et la France bafoue régulièrement le droit international et les droits des personnes migrant.e.s à ses frontières [6].

Cette note, fruit d'un travail collectif, est la vision partagée des diasporas résidentes en France, membres du FORIM, et vise à informer les partis politiques et candidat.e.s aux élections en 2022.



Nombre de décès au cours du parcours migratoire enregistrés depuis 2014 par région du monde

Source : OIM, Missing Migrants Project. (08/03/2022)

[1] <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/poverty/overview#1>

[2] <https://cutt.ly/gAStkZ5>

[3] <https://www.ouest-france.fr/reflexion/point-de-vue/point-de-vue-solidaires-ici-solidaires-la-bas-6937547>

[4] <https://forim.net/activites/campagne-10-mythes/>

[5] <https://missingmigrants.iom.int/data>

[6] https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F97f9ee3c-f7f6-4549-bf7d-d04483c7ec01_aif_synthese_mission+a+la+frontiere+franco-italienne_2017_fr+.pdf

3 constats sur la place des migrations

Une citoyenneté des diasporas non-reconnue

Nos sociétés se mélangent mais notre démocratie reste figée. Les diasporas et les personnes migrant.e.s ont investi les différentes sphères de la société française : le monde de l'entreprise, le monde associatif, syndical et politique. Alors que la politique locale est un lieu essentiel de notre vie démocratique, une partie des résident.e.s ne peut pas choisir ses représentant.e.s locaux.ales en votant. Si la démocratie ne se limite pas au vote, il en est néanmoins l'un des symboles les plus fondamentaux. Comme le disait Abdelmalek Sayad, "exister, c'est exister politiquement" [7].

Cette citoyenneté est également mise à mal par des discriminations raciales infusant tous les pans de la société française, y compris le cadre législatif. La loi "confortant le respect des principes de la République", adoptée en août 2021, définit vaguement la "radicalisation" ou encore "l'islamisme radical", ouvrant ainsi la porte à des applications discriminantes envers les personnes musulmanes, immigré.e.s ou perçues comme telles.

+ 2600€

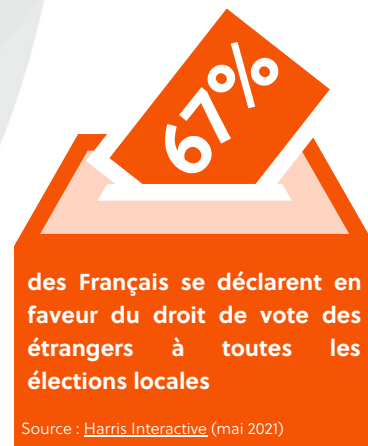
pour les étudiant.e.s extra-communautaires par rapport aux étudiant.e.s européen.ne.s pour une inscription en Licence

+ 3527 €

pour les étudiant.e.s extra-communautaires par rapport aux étudiant.e.s européen.ne.s pour une inscription en Master

L'augmentation drastique des frais de scolarité pour les étudiant.e.s extra-communautaires inscrit.e.s dans les universités publiques françaises suit la même logique. L'Etat fait ainsi le choix de sélectionner les étudiant.e.s étranger.e.s par leurs revenus et de précariser un grand nombre de jeunes venu.e.s faire leurs études, notamment depuis des pays des Suds.

Le FORIM déplore le climat ambiant de méfiance à l'égard des personnes issues des migrations et le manque de considération à l'encontre des personnes migrant.e.s et de leur apport positif.



Des politiques migratoires sécuritaires aux dépens du respect des droits humains et du développement

Les différentes mesures passées par les gouvernements successifs abondent dans le sens d'une logique de plus en plus sécuritaire des migrations. Récemment, l'adoption de la loi "Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie" a fragilisé le droit d'asile [8] et renforcé les privations de liberté et les expulsions pour les personnes en situation irrégulière.

De même, la signature d'accords avec la Libye ou la Turquie visant à freiner l'arrivée de demandeur.euse.s d'asile en Europe fait peser sur elles de graves menaces.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron a également relancé en 2019 le débat sur l'introduction de quotas d'immigration économique en France [9].

Le FORIM s'oppose à cette approche qui décrèterait quelles sont les migrations acceptables et les autres. A contrario, il porte la vision d'une France qui respecte le droit international et le droit d'asile, et voit dans chaque parcours migratoire une personne à accompagner.

Pire, en conditionnant l'aide publique au développement (APD) accordée aux pays tiers à leur gestion des migrations, la France s'engouffre dans une contradiction entre les réels objectifs de l'APD, favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement [10], et son utilisation en tant que levier d'action sur les politiques migratoires [11].

Le FORIM combat la diabolisation des migrations et les logiques contraires au droit international et aux droits humains mises en place par la France.

[7] Abdelmalek Sayad, L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. "2. Les enfants illégitimes", Editions Raisons d'Agir, septembre 2006

[8] <https://ccfd-terresolidaire.org/projet-de-loi-asile-et-immigration-ou-est-lhumanite/>

[9] <https://www.vie-publique-fr.ezproxy.u-pec.fr/discours/271859-edouard-philippe-6112019-politique-de-limmigration>

[10] <https://bit.ly/3V5zGL>

[11] <https://www.coordinationsud.org/document-ressource/notes-de-sud-27-comment-laide-publique-au-developpement-est-elle-utilisee-pour-servir-les-politiques-migratoires/>

Une méfiance institutionnalisée qui fragilise les associations de migrant.e.s

Le climat de méfiance généralisée fragilise les associations de diasporas dont les spécificités "ici" et "là-bas" ne sont pas toujours comprises. Le FORIM s'est opposé [12] à la loi "confortant le respect des principes de la République" [13] et notamment au "contrat d'engagement républicain" pour solliciter l'obtention d'une subvention publique (art.10-1). Ce contrat pose problème dans son approche même, en octroyant à l'administration la capacité de limiter les financements aux associations, sous le couvert "d'atteinte à l'ordre public" interprétée largement. Ces mesures toucheront toutes les associations françaises. Toutefois, les associations de diasporas risqueront d'être particulièrement impactées, dans la mesure où leurs dénominations, ou activités en France ou à l'étranger, pourraient être interprétées par l'administration comme n'étant pas compatibles avec les principes généraux du contrat d'engagement républicain. Ces associations pourraient se retrouver sous pression financièrement le temps de pouvoir "prouver" le bien-fondé de leur objet et de leurs actions. Certaines structures risqueraient ne plus être en mesure de poursuivre leurs activités.

En contraignant la liberté d'association, l'Etat affaiblit les principes républicains plutôt que de les conforter.

Les associations de solidarité internationale et davantage les diasporas dont l'action s'inscrit dans le double espace, se voient fragilisées par le criblage des bénéficiaires finaux introduit dans la loi de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme [14]. Cette législation obligerait les organisations de solidarité internationale, dont les associations diasporiques, à cribler leurs partenaires, voire les bénéficiaires finaux de leurs projets, pour s'assurer que les fonds ne bénéficient pas à des groupes ou individus ciblés par les organisations internationales. De plus, ces mesures sont inefficaces, voire dangereuses pour les partenaires sur le terrain. En effet, quels moyens ont-ils de garantir l'identité exacte des personnes recensées ?

Le criblage des bénéficiaires finaux est coûteux, ces associations sont encore majoritairement bénévoles et cette charge supplémentaire les forcerait à rediriger leurs moyens humains et financiers, au risque de mettre en péril leur modèle économique. Les associations de diasporas doivent être soutenues par les autorités pour perdurer et remplir les objectifs qu'elles se donnent.

Le FORIM s'oppose ainsi à ces lois fragilisant les associations de diasporas qui contrevient à ses valeurs "d'aider d'abord", au plus près des populations.

1 vision partagée par les diasporas solidaires

Quelle vision pour le monde de demain ?

Le FORIM est convaincu, à partir de ses expériences "ici" et "là-bas" qu'un monde meilleur est possible, que l'idée de développement n'a de sens que si elle embrasse toutes les dimensions de l'existence humaine, partout sur la planète. La construction de ce monde meilleur ne peut passer, en France, que par l'établissement d'un cadre législatif national respectueux du droit international, des conventions internationales, des engagements pris par la France.

Le FORIM est convaincu qu'il est possible de vivre en harmonie si nous acceptons la diversité qui nous entoure. L'Etat français doit reconnaître l'apport positif des migrations, quelles qu'elles soient, et soutenir les acteurs et actrices qui œuvrent au quotidien pour mettre les mobilités humaines au service des personnes et des sociétés.

Le FORIM est convaincu que la vision qu'il a pour la France et le monde de demain est possible, car tous les jours le réseau des diasporas solidaires travaille main dans la main avec des partenaires associatifs et institutionnels qui portent les mêmes valeurs et combats.

Le FORIM continuera de porter un regard vigilant sur la place des diasporas dans nos sociétés, ici et là-bas. Il promouvra la paix, la solidarité et le progrès humain par-delà les frontières.



[12] <https://blogs.mediapart.fr/forim/blog/030221/loi-contre-le-separatisme-queelles-consequences-sur-les-organisations-diasporiques>

[13] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>

[14] <https://www.coordinationsud.org/communique-de-presse/loi-developpement-solidaire-coordination-sud-et-ses-membres-se-felicitent-de-lexclusion-definitive-par-la-loi-du-criblage-des-beneficiaires-finaux/>

8 mesures pour les candidat.e.s aux élections 2022

Le FORIM, réseau des diasporas solidaires, appelle les candidat.e.s à :

1. S'engager pour permettre aux migrant.e.s d'accéder à une citoyenneté active



Défendre une citoyenneté de résidence et octroyer le droit de vote aux élections locales pour les personnes étrangères.



Lutter contre la précarisation des étudiant.e.s étranger.e.s en revenant sur l'augmentation de leurs frais de scolarité, et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômé.e.s étranger.e.s.



Agir en faveur des travailleurs et travailleuses immigré.e.s en ratifiant la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et en facilitant la reconnaissance des diplômes afin de permettre aux personnes étrangères une intégration professionnelle rapide et juste.



Mettre fin à la suspicion généralisée et réviser le cadre législatif de la loi "confortant le respect des principes de la République" qui fragilise les associations de migrant.e.s.

2. S'engager pour une politique de coopération plus juste et plus solidaire



Sanctuariser le principe de non-conditionnalité de l'aide publique au développement.



Soutenir l'action des diasporas et les associer à l'élaboration des politiques françaises et européennes de développement international.



Exclure les obligations de criblage des bénéficiaires finaux pour les associations porteuses de projets de solidarité internationale.



Refonder les relations de la France avec les pays tiers, notamment africains : promouvoir les voies légales de migration, la mobilité circulaire et mettre fin au chantage aux visas.

